

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> octobre 2020**

**1. PRESENTATION**

L'A3TS (Association de traitement thermique et traitement de surface) est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé 71 rue Lafayette 75009 PARIS. L'A3TS développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise ainsi que des formations en distanciel par l'utilisation d'un système de visioconférence (ci-après la(es) « Prestation(s) »).

*L'A3TS peut être contactée au numéro de téléphone suivant : 01.45.26.22.35 ou à l'adresse email suivante : [formation@a3ts.org](mailto:formation@a3ts.org).*

**2. APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CGV**

2.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir l'ensemble des conditions dans lesquelles l'A3TS met à la disposition du client (ci-après le « Client ») les Prestations. Elles s'appliquent donc à toute commande (ci-après la ou les « Commande(s) ») passée par un Client, lors de l'envoi, par le Client, du bulletin d'inscription et des CGV datés et signés, ou sur le site internet de l'A3TS [www.a3ts.org](http://www.a3ts.org) (ci-après le « Site »).

2.2. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV avant de passer Commande. En conséquence, le fait de passer Commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux dites CGV, à l'exclusion de tous autres documents.

2.3. L'A3TS se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment, étant précisé que les CGV applicables à une Prestation sont celles en vigueur au jour de la conclusion du contrat de Prestation. Les CGV en vigueur sont consultables sur le site [www.a3ts.org](http://www.a3ts.org).

2.4. Toute condition contraire posée par le Client serait, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'A3TS, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Toutes dispositions dérogeant aux présentes CGV devront résulter d'un accord exprès des parties, reflété dans la commande confirmée par la Société ou tout autre document faisant foi de l'accord des deux parties.

2.5. Le fait que l'A3TS ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque disposition desdites CGV.

2.6. Le Client est responsable du respect, par ses salariés, préposés ou agents, des présentes CGV et s'engage à leur faire respecter les présentes CGV.

2.7. Le Client reconnaît également que préalablement à toute commande de Prestation, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'A3TS lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la Prestation à ses besoins.

**3. CONTENU PEDAGOGIQUE**

3.1. Un programme des différentes séquences est précisé sur chaque fiche de formation du catalogue. Le contenu, et l'importance consacrée à certains chapitres, est susceptible de faire l'objet de certaines évolutions en fonction des profils et des préoccupations des stagiaires. L'ordre des paragraphes peut également être modifié.

### **3.2. DOCUMENTATION**

Remise aux stagiaires d'un document écrit reprenant soit une synthèse des éléments présentés, soit une copie des présentations type PowerPoint (4 diapos par page), sur papier ou en copie numérique.

### **3.3. CONTROLE DES ACQUIS**

Des évaluations sont effectuées tout au long du parcours de formation, avant, pendant et après la formation.

Un certificat de suivi de formation est délivré en fin de formation.

## **4. INSCRIPTION ET COMMANDE**

### **4.1. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES**

La demande d'inscription est formulée par le Client, lequel adresse à l'A3TS un bulletin d'inscription par courrier sous format papier, par email, ou complété en ligne sur le Site.

- **Pour les formations interentreprises**, réalisées dans les locaux de l'A3TS ou dans des locaux mis à disposition par cette dernière : les prix pratiqués figurent au catalogue de formation de l'A3TS. Le prix de chaque formation comprend les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires.

L'A3TS se réserve le droit d'annuler un stage si le minimum de participants requis pour la bonne réalisation du stage n'est pas atteint.

- **Pour les formations intraentreprise**, dispensées dans les locaux du Client ou en distanciel : une offre commerciale est établie par l'A3TS. Dès l'acceptation de cette offre par le Client, une convention de formation est établie et adressée au Client pour signature.

Le programme des formations intraentreprise est établi sur la base des formations figurant au catalogue de formation de l'A3TS, ou sur mesure.

L'offre est établie pour un nombre donné de stagiaires. Toute demande d'ajout de stagiaire(s) à la session de formation, qui serait formulée par le Client et acceptée par l'A3TS, donnera nécessairement lieu à une révision des conditions tarifaires initialement convenues.

### **4.2. CONCLUSION DE LA CONVENTION DE FORMATION ET ATTESTATIONS**

Pour chaque formation, une convention est établie selon les articles L.6353-1 et L.6353-2 du Code du travail et adressée en deux exemplaires dont l'un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

La signature de la convention implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

L'attestation de participation ainsi qu'une attestation de présence est adressée après la formation.

### **4.3. FACTURATION**

Tous les prix sont indiqués en euros et HT et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les règlements sont effectués à réception.

### **4.4. REGLEMENT PAR UN OPERATEUR DE COMPETENCES (OPCO)**

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à l'A3TS. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée

par l'A3TS au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à l'A3TS au premier jour de la formation, l'A3TS se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

#### **4.5 ANNULATIONS**

Toute annulation d'inscription n'est prise en compte que si elle parvient, par lettre recommandée avec AR au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date de début du stage de formation, à : **A3TS - 71 rue Lafayette 75009 PARIS.**

Dans cette hypothèse, la formation ne sera pas facturée par l'A3TS au Client. Passé ce délai, les sommes effectivement dépensées ou engagées seront facturées.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation demeurent exigibles.

#### **5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

5.1. Les Prestations et tout support communiqué par l'A3TS dans le cadre de la fourniture des Prestations restent la propriété exclusive de l'A3TS qui en est seule titulaire et détient tous les droits nécessaires pour en permettre l'utilisation.

5.2. En conséquence, le Client ne pourra ni les céder à titre onéreux ou gratuit, ni les transmettre à titre gratuit ou onéreux, ni les prêter à titre onéreux ou gratuit, ni les communiquer ou diffuser à titre gratuit ou onéreux. Par ailleurs, le Client s'engage à informer l'A3TS de toute atteinte dont il pourrait avoir connaissance.

#### **6. DONNÉES PERSONNELLES**

Les dispositions concernant la protection des données personnelles telles qu'issues de la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 20 juin 2018 et du Règlement européen sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (« RGPD ») sont accessibles dans la Politique de Confidentialité disponible sur le Site et/ou communiquée au Client par l'A3TS.

#### **7. FORCE MAJEURE**

Les Parties conviennent de reconnaître comme cas de force majeure tout événement répondant aux critères définis par la jurisprudence de la Cour de Cassation en application de l'article 1218 du Code civil dès lors que ces événements empêcheraient l'exécution des CGV par la Partie qui l'invoque. Il est entendu que la force majeure ne saurait être invoquée pour un retard de paiement ou un non-paiement de la part du Client.

#### **8. AUTONOMIE DES CLAUSES**

Si l'une quelconque disposition de ces CGV ou son application à toute personne ou circonstance est jugée nulle, cette nullité ne concernera pas les autres dispositions ou applications de ces CGV, qui resteront en vigueur, indépendamment de la disposition jugée nulle. A cette fin, les dispositions de ces CGV sont déclarées autonomes.

#### **9. NOTIFICATION**

Toute notification devra être faite par écrit et être soit remise en mains propres, soit adressée par lettre recommandée avec avis de réception, soit faite par acte extra judiciaire à l'adresse indiquée dans la Commande.

#### **10. LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de l'A3TS ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des modules de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère

à l'A3TS. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de l'A3TS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de l'A3TS est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la Prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de l'A3TS ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

#### **11. CONFIDENTIALITE**

Chaque Partie s'engage à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre Partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, etc., auxquels elle pourrait avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, et, notamment, l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'A3TS au Client.

#### **12. COMMUNICATION**

Le Client accepte d'être cité par l'A3TS comme client de ses Prestations. L'A3TS peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

#### **13. CESSION**

L'A3TS peut décider de céder ou transférer les droits ou obligations que lui confère les présentes CGV sous réserve que le Client bénéficie des mêmes droits et, ce, dans les mêmes conditions.

#### **14. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige survenant entre le Client l'A3TS à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Paris.